

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 484)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. Reiss, Mme Valentin, M. Bazin, Mme Kuster, M. Lurton, M. Straumann, Mme Louwagie,
Mme Bazin-Malgras, M. Reda, M. Marlin, Mme Lacroute, M. Hetzel, M. Cherpion, Mme Dalloz,
M. Minot, Mme Anthoine, M. Cattin, M. Sermier et Mme Poletti

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« Des termes « olympique », « olympien », « olympienne » et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Conseil d'État estime « injustifié et excessif » le fait d'étendre la protection aux termes « olympique » et « olympien » qui font partie du vocabulaire courant. Le Gouvernement, d'habitude si prompt à suivre l'avis du Conseil d'État, a décidé cette fois-ci de ne pas le faire.

« Le jour s'approche et l'olympie blanchit, » écrit Racine. Gide parle « d'olympiennes nuées »...
Doit-on les interdire pendant les JO et jusqu'à 15 jours après la clôture ?

Devant cette surenchère, on est loin d'un calme olympien.